



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2018/17

Concerne : Budget 2019

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006)
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand

La municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2019.

Votre municipalité s'est basée comme les années passées, entre autres, sur l'évolution probable du nombre d'habitants de la commune, ainsi que sur les prévisions économiques disponibles, émanant par exemple de la brochure « conjoncture » éditée par Statistique Vaud du DFIRE parue le 25 janvier dernier.

Au niveau de l'évolution attendue du PIB vaudois pour 2018, données déjà évoquées dans le préavis fixant le taux d'imposition 2019, on pouvait relever que : *«la croissance économique va s'accélérer en 2018, puis se maintenir à un bon niveau en 2019. En ligne avec celle du pays, la croissance vaudoise devrait même être légèrement supérieure à la croissance suisse »*.

Initialement prévue à 2% en 2018, la prévision de croissance du PIB suisse vient d'être revue à la hausse par la BNS qui mise maintenant sur une hausse de 2,5 à 3.0%. Pour 2019, la vision optimiste reste encore à confirmer. Dans un article paru ce 9 septembre dans le journal 24H, on apprend que le Crédit Suisse, revoit ses pronostics à la baisse en tablant sur une hausse de 1.4% au lieu des 2.0% prévus jusqu'à aujourd'hui.

Au niveau de l'évolution du nombre d'habitants, nous avons tablé sur un potentiel de 2% d'augmentation pour le budget 2018. A fin septembre 2018, la population a en fait augmenté d'environ 3.8% pour atteindre un peu moins de 3'450 personnes. La situation se stabilisant au niveau des constructions et du nombre de logements disponibles, il nous paraît prudent de ne prévoir qu'une hausse de 1% des rentrées fiscales liées au nombre d'habitants pour le budget 2019.

Nous avons ajouté à cette augmentation 1% supplémentaire, suivant ainsi la recommandation du service des communes pour l'élaboration du budget 2019. Cette augmentation n'est pas liée au nombre d'habitants, mais à la probable évolution du marché économique vaudois.

Par contre, l'impôt sur les personnes morales est revu à la baisse, de manière à anticiper l'effet RIE III. Les impôts liés au marché immobilier sont également revus à la baisse.

Il est à noter que les acomptes de la péréquation à porter au budget et donnés par le canton, tiennent compte de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise dès le 1^{er} janvier 2019 ainsi que de la convention signée début septembre 2018 entre l'Etat et les communes.

Cette convention prévoit un versement de l'Etat de 50 millions en faveur des communes, versement à répartir proportionnellement au rendement de toutes les sociétés (y compris celles avec statut fiscal particulier) des années 2015-2017, selon état de la taxation au 31.12.2017. Autrement dit pour Yvonand : « des clopinettes ».

Malgré des recettes en hausses et à des comptes 2017 plutôt encourageants, la réalité des chiffres nous contraint d'appliquer une fois de plus notre règle habituelle, à savoir une élaboration du budget avec prudence quant aux recettes et avec toute la mesure qui s'impose quant aux dépenses.

Ceci nous conduit à vous présenter un budget 2019 laissant apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 605'386.00, déficit plus marqué que par les années passées et confirmant si nécessaire, la nécessité de procéder à une analyse poussée quant à une hausse de nos impôts. Pour expliquer ce résultat prévisionnel, voici quelques éléments clés qui nous l'espérons vous permettrons de mieux cerner le budget présenté.

La facture sociale

Dans sa lettre d'accompagnement de la fiche technique communale pour les acomptes péréquation 2019 et réforme policière, le service des communes et du logement annonce que le montant total de la facture sociale, tel que présenté dans le budget de l'Etat de Vaud (Fr. 817'485'000.-), doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2018. Ce montant tient compte d'une déduction de 5 millions sur le montant total du budget, déduction prévue par le décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) sur les communes vaudoises pour la facture sociale.

Nous devons donc nous baser sur les chiffres prévisionnels communiqués à ce jour pour chaque commune. Dans les faits, ceci donne pour Yvonand sous le compte n° 720.3515:

- comptes 2013 : un montant de Fr. 1'157'413.00
- comptes 2014 : un montant de Fr. 1'733'117.00
- comptes 2015 : un montant de Fr. 1'870'668.00
- comptes 2016 : un montant de Fr. 1'524'473.00
- comptes 2017 : un montant de Fr. 1'768'887.00
- budget 2018 : un montant de Fr. 1'781'183.00
- budget 2019 : un montant de Fr. 2'094'037.00, **soit + 17.5%**

La grande variation de 2013 à 2014 s'explique par le fait que la participation de la commune à la facture sociale tient aussi compte des recettes conjoncturelles, sur lesquelles la péréquation prend une part de 50%. Ainsi pour 2015, ce sont Fr. 507'477.00 qui sont facturés en plus suite aux bons résultats des comptes 2013. Cette part diminuait pour le budget 2016 à Fr. 418'188.00, pour finalement se monter à Fr. 446'912.00 au décompte final.

Pour 2017, le montant budgété était Fr. 278'981.00, donc en net recul. Douche froide au décompte final, mais on s'y attendait vu le résultat des comptes communaux, c'est un montant de Fr. 596'995.- qui est facturé.

Pour 2018, le montant budgété reprend l'ascenseur pour se fixer à Fr. 446'912.00, soit environ 60% d'augmentation par rapport à 2017. Les recettes conjoncturelles ayant continué à performer (droits de mutation, gains immobiliers et successions), c'est sans surprise que nous enregistrons un montant de Fr. 596'995.- pour le budget 2019.

Evolution du décompte définitif de la péréquation

Le tableau ci-dessous donne pour mémoire l'évolution du solde définitif de la péréquation canton/communes.

Ces éléments nous parvenaient habituellement vers la fin septembre de chaque année pour l'année précédente. Petite surprise en 2018, le décompte final 2017 a été reçu courant juin.

Année	Solde en faveur d'Yvonand [CHF]	Solde en défaveur d'Yvonand [CHF]
2010 (ancienne péréquation)		368'838.00
2011	152'056.00	
2012	195'425.00	
2013		613'763.00
2014		92'148.00
2015	170'231.00	
2016		64'654.00
2017		149'086.00

Le résultat de la péréquation dépend bien sûr de la facture sociale, ainsi que de la santé financière de la commune, mais aussi et surtout des résultats de toutes les autres communes du canton. Ces variations sont bien évidemment un facteur « déstabilisant » lors de l'établissement des budgets.

La réforme policière

Les coûts de la réforme policière enregistrent une augmentation de 4,9 %.

Les charges liées aux développements de la commune

En 2018 nous avons terminé les travaux du chantier « rue des Vergers – Grand-Rue – rue de l'Ancien Collège – avenue de Mordagne » par la pose du tapis final sur l'avenue de Mordagne. Le chantier des salles de classes provisoires sous forme de containers vient quant à lui de démarrer. Il n'y a pas eu d'autres « grands travaux » sur Yvonand induisant une augmentation importante des charges.

L'année 2019 verra se poursuivre les travaux de construction de la salle de gym triple, pour autant que ceux-ci aient bien pu démarrer en 2018. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente auront aussi un impact sur nos finances.

Concernant l'établissement scolaire, la commune devra aussi supporter l'impact de la nouvelle salle de gym de Pomy.

Pour les charges liées à la petite enfance, elles sont en diminution de – 15.6% par rapport au budget 2018. Le budget 2018 était surestimé par sécurité, beaucoup d'éléments étant alors encore flous.

On se rappellera que l'impact de l'augmentation à 44 places déployait ses effets. L'impact de la consolidation du socle minimum à fournir par les communes en matière de journée continue pour les enfants n'était et n'est toujours pas connu, bien que l'on puisse aujourd'hui mieux en définir les contours.

Nous anticipons aussi l'engagement d'une personne supplémentaire chargée principalement de gérer les projets de construction et d'entretien de notre parc immobilier. Le but de cet engagement étant de décharger la municipalité et d'autres collaborateurs.

Ces éléments, mais également les investissements de moindres importances, sont pris en compte dans le budget.

En 2018, à ce jour (tout comme en 2017), la commune n'a rien emprunté pour assurer les investissements consentis.

Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 220.3518.2) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus).

Un montant de Fr. 379'000.00 est ainsi porté au budget 2019, tout comme en 2018 (Fr. 340'000 en 2017, Fr. 350'000.00 en 2016 et Fr. 188'000.00 en 2015). On soulignera que la facture finale pour 2017 se monte en définitive à Fr. 327'849.30, en recul par rapport au budget annoncé.

Nous relèverons qu'il n'y a pas grand-chose à attendre de la rétrocession des montants indument touchés par Car Postal, le canton de Vaud ne devant toucher qu'environ Fr. 2.1 millions, à répartir sur l'ensemble des lignes.

Autres considérations

Nous partons du principe que la situation au niveau des taux d'intérêt restera stable et que la santé économique du canton devrait être conforme aux prévisions à notre disposition. Le budget reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale et du social (comme la contribution AVASAD), de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

Pour ce budget nous sommes à nouveau restés dans le canevas des dernières années, en l'adaptant aux changements intervenus et aux annonces de hausses des coûts.

Pour 2019, la participation aux écoles de musiques (220.3513) reste stable à 9.50/hab.

Concernant l'AVASAD (730.3654), la contribution reste identique à celle de 2018 (Fr. 95.50/hab. Le mode financement sera par contre complètement remanié dès 2020 suite aux négociations actuellement en cours entre le canton, l'UCV et l'AdCV.

En effet, on se dirige vers une nouvelle bascule d'impôt des communes vers le canton. Selon les projections actuelles, Yvonand devrait se retrouver avec un bonus d'environ 2.4 points d'impôt et se retrouver du côté des favorisés comme la très grande majorité des communes vaudoises. Mais cela, c'est pour le moment de la théorie, il faudra encore faire le bilan au moment de l'acceptation du paquet final actuellement négocié et qui tient aussi compte de la RIE III.

La participation à l'établissement scolaire d'Yvonand enregistre une augmentation de l'ordre de 5.0% par rapport au budget 2018. Par rapport aux comptes 2017, le montant est en progression de + 24.7%. Cette augmentation est toujours principalement liée au financement des investissements réalisés dernièrement, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquence des frais de transport.

Comme pour le budget 2018, vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des comptes par nature (budget 2019 / comptes 2017 / budget 2018).

Charges

Cpte	Désignation	Budget 2019	Comptes 2017	Différence		Budget 2018
				Fr.	%	
30	Autorités et personnel	2'802'500.00	2'670'894.87	131'605.13	+4.93	2'724'500.00
31	Biens, services, marchandises	2'637'550.00	2'433'700.13	203'849.87	+8.38	2'847'450.00
32	Intérêts passifs	210'000.00	248'704.04	-38'704.04	-15.56	334'600.00
33	Amortissements	1'899'000.00	2'534'351.01	-635'351.01	-25.07	1'862'300.00
35	Rbt à collectivités publiques	6'740'174.00	5'770'155.92	970'018.08	+16.81	6'127'208.00
36	Aides et subventions	1'097'201.00	918'712.60	178'488.40	+19.43	1'202'201.00
38	Attrib financ. spéciaux	4'000.00	650'600.00	-646'600.00	-99.39	4'000.00
39	Imputations internes	1'740'000.00	1'741'015.50	-1'015.50	-0.06	1'658'000.00
	Total des charges	17'130'425.00	16'968'134.07	162'290.93	+0.96	16'760'259.00

Revenus

40	Impôts	7'583'500.00	8'025'701.80	-442'201.80	-5.51	7'478'500.00
41	Patentes, concessions	94'100.00	100'190.50	-6'090.50	-6.08	94'100.00
42	Revenus du patrimoine	2'392'260.00	2'313'795.68	78'464.32	+3.39	2'441'260.00
43	Taxes, émoluments, ventes	1'854'353.00	2'265'645.13	-411'292.13	-18.15	1'906'403.00
44	Parts à recettes cantonales	150'000.00	229'532.40	-79'532.40	-34.65	150'000.00
45	Rbt de collectivités publiques	2'625'786.00	2'284'801.00	340'985.00	+14.92	2'451'541.00
46	Autres prestations/subventions	14'500.00	13'759.70	740.30	+5.38	15'500.00
48	Prélèvement fonds spéciaux	70'540.00	24'061.95	46'478.05	+193.16	72'040.00
49	Imputations internes	1'740'000.00	1'740'817.40	-817.40	-0.05	1'658'000.00
	Total des revenus	16'525'039.00	16'998'305.56	-473'266.56	-2.78	16'267'344.00
	Résultat	-605'386.00	30'171.49			-492'915.00

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2019 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	16'525'039.00
Charges	:	Fr.	<u>17'130'425.00</u>
Déficit	:	Fr.	<u>-605'386.00</u>

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser

La Secrétaire :


Viviane Potterat

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic